



Newsletter - Mars 2022

Retrouvez chaque mois l'actualité santé de votre territoire

Agenda des évènements

Evènements CPTS

#Groupes de travail prévention

- **Lutte contre le tabac, le 27 avril** de 12h30 à 14h00, Mon Espace Service à Montaigu-Vendée
- **Troubles du comportement alimentaire, le 28 avril** de 11h00 à 12h30, Mon Espace Service à Montaigu-Vendée

#Groupes de travail parcours pluriprofessionnel

- Parcours **gériatrie ambulatoire**, de 12h30 à 14h00, plus d'informations à venir
- Parcours **insuffisance cardiaque**, plus d'informations à venir

#Vie associative

- **Assemblée générale de votre CPTS Terres de Montaigu, 23 juin** à partir de **20h30** à la salle des fêtes de Montaigu-Vendée

Autres évènements

#Projet territorial de santé mentale

- Séminaire du projet territorial de santé mentale, 7 avril à partir de 8h30 au parc des expositions les Oudairies à La Roche-sur-Yon

Tables-rondes, retour d'expériences et stands de présentation des dispositifs de prise en charge en Vendée.

[Consulter le programme](#)

[S'inscrire au séminaire](#)

#Usagers CHD Montaigu

- **Assemblée générale du Comité de soutien aux usagers** de l'hôpital de Montaigu (CSUHM), **26 avril** en soirée, salle des douves à Montaigu.

#Développement du CHD Montaigu

- **Soirée d'information sur le développement du CHD Montaigu**, **28 avril** en soirée. Invitations et informations supplémentaires à venir

L'actualité santé

Le Centre de vaccination : une réussite collective



Remerciements des acteurs de la campagne de vaccination par les élus Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée



Au nom de Terres de Montaigu et de Montaigu-Vendée, nous voulions une nouvelle fois vous remercier de votre mobilisation et de votre engagement dans cette réussite collective qu'a été le centre de vaccination et de dépistage. Sans vous, cela n'aurait pas été possible et vous avez été nombreux à vous relayer jour après jour : 368 professionnels de santé au total.

Cette réussite, c'est avant tout le résultat d'un collectif local efficace, solidaire et innovant. C'est le fruit d'un partenariat fort avec la CPTS, rendu possible par le Contrat Local de Santé et qui donne un bon exemple de ce qui pourra être fait demain en matière de santé : accueil des professionnels de santé, développement du second recours, prévention.

Nous croyons fortement que cette aventure est la première d'une longue lignée.

Merci encore,
Antoine Chéreau, Président de Terres de Montaigu
Claude Durand, Vice-Président de Terres de Montaigu
Florent Limouzin, Maire de Montaigu-Vendée

Remerciements des acteurs de la campagne de vaccination par la Présidente de la CPTS



Mesdames, Messieurs, Chères Consœurs, Chers Confrères,

Le Centre de vaccination et de dépistage a fermé ses portes depuis le 16 mars. Au total, le centre de vaccination aura mobilisé **370 professionnels de santé, 470 bénévoles** et **50 agents** de Terres de Montaigu et de Montaigu-Vendée. **Plus de 200 000 actes** de soins auront été réalisées en un peu plus d'un an d'existence, **soit 175 000 injections et 25 000 tests**. Au nom du Conseil d'Administration de la CPTS, je tenais à remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à la réussite collective de notre centre de vaccination et de dépistage.

Cette campagne s'est également déroulée **en ville**, dans nos **cabinets et officines**. En Vendée, **25 % des injections de vaccins** ont été réalisées par **les professionnels de santé libéraux**. Une **mobilisation indispensable**, notamment dans la **stratégie « aller-vers »** pour vacciner des patients prioritaires qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas se rendre en centre de vaccination.

Cette **complémentarité entre vaccination en centre ou en ville** a permis à notre population d'être l'une des plus vaccinée de France ! **Alors, merci à tous pour votre engagement !**

Pour finir, la vaccination se poursuit dans les cabinets médicaux, infirmiers et officines, notamment pour la 4^{ème} dose des personnes de plus de 80 ans.

Je vous invite à transmettre à la CPTS toutes difficultés rencontrées, que ce soit pour la vaccination ou le dépistage, afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires si besoin est.

Dr Emmanuelle Valais-Joyeau, Présidente CPTS Terres de Montaigu

2nd recours : installation des gastro-entérologues à Montaigu

Pour rappel, les gastro-entérologues de l'hôpital du Confluent ont ouvert un cabinet secondaire à Montaigu pour :

- Des consultations gastro-entérologues ;
- Des échographies abdomino-pelviennes ;
- La proctologie.

Lieu de consultation : résidence Pasteur au 43, rue Saint-Jacques

Téléphone du secrétariat : 02 52 32 19 70

Horaires d'ouverture : mardis et vendredis, de 9h00 à 13h00 et 14h00 à 18h00

Zoom sur un projet en cours

Organisation des soins non programmés à l'échelle territoriale

C'est quoi un soin non programmé ?

Il s'agit d'un problème médical aigu relevant du premier recours pendant la période de continuité des soins dont le patient serait dépourvu de médecin traitant ou hors résidence (de passage, étudiants, touristes). Le soin non programmé doit être réalisé dans les 24 heures.

Rappelons que localement, chaque cabinet médical s'organise en interne pour prendre en charge ses patients habituels en soins non programmés.

Mais comment faciliter l'accès aux soins non programmés pour les patients de passage ou sans médecin traitant (12 % de la population vendéenne) ?

Généralisation du 116-117, de quoi parle t-on ?

En Vendée, l'association départementale de l'organisation de la permanence des soins des médecins généralistes (ADOPS) s'occupe

de la régulation de jour depuis mars 2020 (en plus de la régulation en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux), joignable au 116-117.

Les personnes sans médecin traitant ou de passage en Vendée qui rencontrent un problème de santé doivent appeler ce numéro pour obtenir, par un médecin régulateur de l'ADOPS 85, une réponse médicale adaptée à leurs besoins :

- Un conseil médical,
- L'orientation vers un médecin généraliste à proximité géographique du patient,
- La prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.

Quelle prise en charge sur notre territoire ?

Depuis le 1er février 2022, une organisation interne à la CPTS permet aux patients sans médecin traitant ou de passage sur le territoire d'être accueillis en consultations de soins non programmés après avoir appelés le 116-117.

Chaque CPTS organise "l'effectation" des soins non programmés en fonction de ses particularités locales.

Aux Sables-d'Olonnes par exemple, les soignants ont proposé aux partenaires sanitaires et institutionnels de construire un Centre de soins non programmés pour répondre à la très forte demande de soins non programmés, notamment en période estivale. La CPTS littoral vendéen organise un planning avec des vacations à la demi-journée pour les médecins généralistes volontaires (libéraux, hospitaliers, remplaçants, retraités) afin d'y consulter en journée les soins non programmés régulés par l'ADOPS.

Sur notre territoire, l'organisation est différente. La démographie médicale est globalement plus importante qu'ailleurs en Vendée et la demande de soins non programmés inférieure à celle du littoral vendéen, par exemple. Ainsi, les médecins généralistes ont proposé d'utiliser un agenda partagé entre leur cabinet et la régulation de jour. Les médecins régulateurs de l'ADOPS peuvent désormais placer des rendez-vous sur des créneaux déclarés disponibles par les médecins généralistes, à condition que le patient soit sans médecin traitant ou de passage sur le territoire (touriste, etc.)

Les médecins se sont engagés à proposer 1 à 3 créneaux de consultations par semaine et par cabinet à disposition de la régulation de jour.

Depuis le 1^{er} février, plus de 50 rendez-vous de soins non programmés ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. Merci à tous pour votre engagement !

Et pour les autres professions ?

Faciliter l'accès à des soins non programmés pour d'autres professions semble parfois nécessaire, aussi bien pour les soignants que pour les patients. Par exemple, les masseurs-

kinésithérapeutes ont commencé à y réfléchir en groupe de travail en fin d'année 2021 et poursuivront en 2022.

Dentistes, Orthophonistes, Sages-femmes... Vous avez des idées pour faciliter l'accès aux soins non programmés ? Contactez-nous !

Actualité des partenaires



CHD Site de Montaigu

Annuaire à jour des services médicaux et consultations externes

Annuaire mars 2022



**Dispositif d'Appui
aux
Professionnels de Santé**

**Informer
Orienter
Coordonner**

Newsletter Mars 2022



**La ligue contre le
cancer**

Comité 85

Newsletter Mars 2022



**Union Régionale des
Médecins Libéraux**

Mobilisation Ukraine - Dons de matériels et de médicaments

Besoin d'un interprète pour vos patients ?

Vous souhaitez recruter (assistant médical...) ?

CPTS, et si vous adhérez ?

Encore jeunes dans le paysage sanitaire français, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) gagnent petit à petit du terrain et démontrent leur place incontournable dans l'accès aux soins.

Pourquoi adhérer à la CPTS Terres de Montaigu ?

Pour participer aux actions stratégiques territoriales en santé et se faire indemniser pour ces temps d'échanges et de projets.

Le montant de la cotisation est fixé à 20 € et n'est due que pour la première année d'adhésion. Sauf contre-ordre de votre part, l'adhésion sera tacitement reconduite chaque année, gratuitement.

Adhérer à la CPTS

Merci d'avoir lu cette newsletter.

**Un besoin, un projet, des remarques ?
Contactez-nous !**

Crédit photo soirée centre de vaccination © Julien Gazeau

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Siège social : 35 Avenue Villebois-Mareuil, 85600 Montaigu-Vendée

Email : cpts.terresdemontaigu@outlook.fr

Tél : 06 34 16 06 14

www.cpts-terresdemontaigu.fr/

Vous avez reçu cet email car vous êtes abonné(e) à la newsletter de la CPTS Terres de Montaigu.



Cliquez [ici](#) pour vous désinscrire

Envoyé par
 sendinblue